

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

AVENANT N° 1 – LOT 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Lomagne

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ASTECH

ZA Plaine d'Alsace - 7 Avenue de l'Europe - 68190 ENSISHEIM

Courriel: <u>info@astech-eco.com</u> Tel: 03.89.318.320 Fax: 03.89.318.321

SIRET 388 581 431 00045

SIREN 388 581 431

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de fourniture, maintenance et installation de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées au SIDEL – LOT 2 (Fourniture et installation de colonnes d'apport volontaire aériennes)

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20 avril 2023
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 4 ans.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre (sur la base du DQE estimé) :

Taux de la TVA: 20%

Montant HT
96 880 € HT
Montant TTC
116 256 € TTC

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (suite avenant n°1) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 150 149 €
Montant TTC : 180 178.80 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Nouveau DQE suite à la révision des besoins en colonnes aériennes.

Le nouveau DQE est ainsi annexé au présent avenant n°2 pour le LOT n°2.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : *(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

 \boxtimes

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 129 189 €

Montant TTC: 155 026.80 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 86%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 279 338 €

Montant TTC : 335 206.80 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:....., le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :			
Le titulaire signera la formule ci-dessous :			
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »		
	A, le		
	Signature du titulaire,		
■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :			
(Coller dans ce cadre l'avis de réception	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)		
■ En cas de notification par vo	pie électronique :		
·	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de		
raccora caure.			

Date de mise à jour : 25/02/2011.